

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne ; 2^e page, 3 fr.
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an,
10 fr. ; France et Etranger, 12 fr.

Les Démarches de la Banque de l'Algérie

Il faut croire que le privilège de la Banque de l'Algérie est un fromage d'importance, puisque celle-ci multiplie à l'infini les démarches pour ne pas le perdre, ou mieux pour obtenir une prorogation de vingt-cinq années — excusez du peu — au lieu de dix votée par les délégations financières d'Algérie. Et le plus fort, c'est qu'une convention est intervenue avec le ministre des finances, mais celle-ci a besoin d'être sanctionnée par le parlement. Une armée d'émissaires a été mobilisée pour travailler tous ceux qui, à un titre quelconque, pourraient mettre des entraves dans le char qui porte la Banque de l'Algérie et sa fortune.

Trois ans restent cependant à courir pour arriver au terme du privilège qui expire le 31 décembre 1920.

Pourquoi cette précipitation à vouloir obtenir en pleine guerre un renouvellement qui, s'il doit avoir lieu, devra être discuté après la paix, car les nouvelles conditions imposées par l'assemblée algérienne ne sont pas en rapport avec les bénéfices que la Banque d'Algérie retire et surtout retirerait dans l'avenir, si son privilège lui était définitivement renouvelé ?

Les délégations ont demandé quelques prêts sans intérêt pour diverses banques à créer. Pourquoi des prêts et non une contribution comme compensation, mais cela suffirait-il encore avec les maigres charges qui sont demandées ?

Comme le dit l'*Economiste Parlementaire*, la Banque de l'Algérie n'offre que des garanties illusoire pour le cours forcé de ses billets dont le chiffre ne sera vraisemblablement pas inférieur à un milliard dans un temps assez rapproché.

Et ce milliard par quoi est-il compensé ? Par le capital social ci : vingt-cinq millions et ses réserves environ trente-cinq millions ; c'est donc une somme de soixante millions qui serait à partager entre tant de milliers de porteurs.

On nous dira qu'il ne faut pas envisager une possibilité pareille. Et pourquoi pas ?

Est-ce que la Banque de l'Algérie qui s'était lancée dans des affaires agricoles, n'a pas failli faire la culbute ?

Mais laissons parler l'*Economiste parlementaire* qui nous renseigne sur cette page douloureuse de l'existence de la Banque de l'Algérie :

Les opérations de la Banque. — La Banque tire ses ressources pour une part, de son capital et de ses réserves, mais pour la plus grande partie, de la portion de sa circulation qui n'est pas représentée par du numéraire.

Crédit commercial. — Les billets au porteur, qui constituent son passif flottant, étant en temps normal remboursables à vue, il s'en suit que la Banque de l'Algérie ne saurait, sans de graves inconvénients, et sans danger, immobiliser l'actif qui constitue la contrepartie de ses billets non représentés par des espèces. La Banque de l'Algérie est donc une institution essentiellement

destinée au Commerce ; ne pouvant négocier du papier long ni des effets qui ne représenteraient pas dans une durée limitée un cycle définitif d'affaires, c'est-à-dire qui ne seraient pas réglables par des espèces.

En réalité, si la majeure partie du portefeuille de la Banque présente ce caractère de mobilité, elle négocie néanmoins selon des proportions que sa fortune personnelle et son expérience ont permis de délimiter, du papier agricole et du papier de campagne ou d'exportation. Ces opérations, elle les fait, soit directement avec la clientèle, grâce à sa faculté d'escompter sur deux signatures seulement, soit par l'intermédiaire d'un certain nombre de petites banques locales dont elle a pu apprécier la gestion prudente et sage, soit enfin par le réescompte aux grands établissements de Crédit Algérien.

Crédit Agricole. — Dans le passé, au cours des années 1880 à 1885, la Banque de l'Algérie a fait l'expérience, qui a failli la faire sombrer que le crédit agricole est incompatible avec l'exercice du privilège d'émission fiduciaire. C'était au lendemain de destruction du vignoble français par le phylloxera ; il s'agissait de planter de la vigne dans les terres algériennes si propices à cette culture. La Banque encourageait, voire poussait vivement dans cette voie par les pouvoirs publics, aidait largement à la création du vignoble algérien. Les aléas, dont une part plus ou moins grande existe dans toute entreprise, se traduisirent, pour la Banque, par une forte immobilisation, en partie contentieuse, qui l'amena d'abord à acquérir un domaine important pour ne pas laisser avilir la propriété ; et ensuite à englober toutes ses réserves, heureusement suffisantes pour amortir ses pertes. Elle avait failli se ruiner pour avoir méconnu le principe de la mobilité indispensable aux banques d'émission, mais il est vrai qu'en revanche elle avait contribué dans la plus large mesure à des créations qui ont abouti à la prospérité de la Colonie dans le présent et dans l'avenir.

Aujourd'hui, les besoins de crédit agricole sont moins pressants. Le développement progressif de la colonisation en Algérie semble prouver que, grâce aux avances limitées de la Banque et des institutions locales, les colons ont actuellement des moyens suffisants pour cultiver et défricher les terres. Les crédits de campagne ou d'exportation que la Banque consent au commerce favorisent aussi dans une grande mesure les producteurs qui trouvent ainsi à écouler leurs produits dès qu'ils le veulent, et à des conditions que la libre concurrence des acheteurs rend suffisamment rémunératrices. Ces crédits permettent même aux agriculteurs d'obtenir des avances de leurs acheteurs habituels.

Le *Republicain* de Constantine journal de M. Morinaud, qui a été un partisan très actif du renouvellement du privilège, n'a pas hésité tout dernièrement à crier haut et fort que la Banque de l'Algérie était exclue du paiement des bénéfices de guerre et que les délégations financières d'Algérie n'avaient jamais entendu la soustraire à cet impôt !

Il est donc nécessaire de réviser les conditions du cahier des charges et de les bien stipuler mais ceci ne devrait avoir lieu qu'après la paix de façon à faire une balance très juste entre les bénéfices et les charges pour compenser les risques que pourraient courir les porteurs de billets.

Tout cela demande du temps et il n'appartient pas à une chambre expirante et à un sénat dont les deux tiers ne sont plus que des sénateurs par décret de liqui-

der d'aussi grosses questions qui ont besoin d'être mûrement étudiées autrement que sous le canon et les obus de l'ennemi.

JEAN-SANS-PEUR.

BULLETIN

L'ALGÉRIE SE PLAINT de ne pas être représentée à Paris ET NOUS ALORS ?

Notre excellent confrère Paul Laffitte, du *Messenger* de l'Algérie, en a de bonnes. Oyez :

Alors que l'Algérie possède trois sénateurs et six députés dont deux anciens ministres jouissant d'une très haute influence, il dit qu'elle n'est pas représentée à Paris !

Que lui faut-il donc de plus ?

Et nous, en Tunisie, qui n'avons personne dans l'une ou l'autre chambre ? Que faire quand il s'agit de contrebalancer des intérêts qui se heurtent comme par exemple la sortie du minerai de certains gisements à cheval sur la frontière et dont l'écoulement devrait normalement avoir lieu par la Tunisie, s'il n'y avait cette question de frontière ?

Bref, nous sommes encore plus mal partagés que nos voisins, et cependant nous ne réclamons pas parce qu'en ce moment nos regards sont tournés vers la bataille de géants où se jouent les destinées de la France et du monde entier.

Nous dévorons — c'est le mot — les dépêches et les lettres dans le but d'y trouver un indice qui vienne calmer nos angoisses.

Si les dépêches et les journaux ne nous renseignent pas sur les bombardements, les lettres nous précisent les méfaits des boches et les lieux où les barbares ont opéré. Comme l'a dit notre grand premier, en parlant de leurs méfaits : « Ça, c'est du travail d'assassins. »

C'est exactement aussi ce qu'a dit le ministre de Suisse à Paris, M. Dunand, qui a perdu un collaborateur et sa femme tués tous deux dans une église le jour de vendredi-saint

Voilà, cher confrère, nos pensées d'aujourd'hui. Quand la victoire aura couronné les efforts des armées alliées, car les boches ne peuvent pas espérer nous battre comme de vulgaires bolchevicks nous songerons peut-être qu'il serait temps de ne pas laisser un pays comme la Tunisie sans défenseurs dans les deux chambres, et nous réclamerons pour elle que cet état de choses prenne fin sans retard.

LE SEMAINIER.

NOS ECHOS

Dans les contrôles civils

Nous apprenons avec plaisir que M. Klepper, contrôleur civil de 1^{re} classe, hors cadres, chargé par intérim du contrôle civil de Sfax, vient d'être promu à une classe exceptionnelle de son grade. Toutes nos félicitations avec l'espoir de le voir bientôt pourvu définitivement de l'important grand contrôle de Bizerte où il vient d'être nommé pour la durée de la guerre.

Dans nos murs

M. Eugène Valensi, capitaine honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, frère de nos vieux et bons amis MM. Raymond et Joseph Valensi, et fils du vénérable centenaire Gabriel Valensi, ancien interprète général près de la légation et du Consulat de France à Tunis. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue ainsi qu'à tous les siens.

Boucherie gouvernementale

Un membre de la Chambre de Commerce se plaignait de la création d'une boucherie d'état qui vient concurrencer les malheureux bouchers à la veille d'être mis sur la paillasse.

Que dirait-il s'il était à Alger où la mairie de cette ville vient de créer cinq boucheries municipales en attendant les autres ?

Le public n'a qu'un regret c'est qu'il n'y ait qu'une boucherie et il espère bien qu'on en créera d'autres.

Est-ce une gageure ?

Si nous ne manquons pas d'huile, nous n'en avons malheureusement plus des quantités de piles de réserve puisque nous la payons aujourd'hui des prix inconnus de mémoire de vieux tunisiens.

Nos autorités ont malheureusement lâché un peu trop la bride à la spéculation, puis le commerce des colis postaux a pris une énorme extension et enfin le gouvernement de la métropole nous a imposé l'obligation de lui fournir des quantités trop élevées pour nos réserves qui nous ont réduit à la situation actuelle.

Malgré cela les spéculateurs — ici ou ailleurs — n'ont pas désarmé. La preuve ? nous la trouvons dans les annonces de la « Dépêche Tunisienne » elle-même. Voici ce qu'elle publie en locale :

Huile d'olive. — Adresser offres avec échantillons pour fortes quantités à M. A... à Casablanca. Il fournira les autorisations d'exportation nécessaires.

Avez-vous bien lu ? Il fournira les autorisations d'exportation nécessaires ! Et dire que nous n'avons même pas pu nous procurer un bon de 100 kilos pour notre consommation familiale !

Les parasites

Nous n'avons pas les moyens de contrôler les renseignements qui nous parviennent sur certains auxiliaires de l'intendance de nationalités diverses — surtout diverses et naturellement pas françaises — qui réaliseraient journellement des bénéfices qu'on peut sans exagération taxer de scandaleux.

On nous cite les cas d'intermédiaires qui peuvent mettre chaque jour plusieurs centaines de francs à la caisse d'épargne ou les prêter pour en obtenir encore un large intérêt.

Il est bien facile de rechercher quels sont ces intermédiaires et les achats qu'ils opèrent qui peuvent les indemniser d'aussi royale façon.

Les Français donnent leur argent sans compter pour les besoins de la défense nationale mais non pour enrichir des parasites qui vivent en marge de la guerre sans y prendre d'autre part que celle d'empocher des milliers et des milliers de francs de bénéfices.

Au E.-G.

Ainsi qu'il l'avait annoncé en janvier dernier M. Delarue, le très aimable ancien ingénieur-chef des services du réseau algérien à Bône, chargé depuis le rachat d'un important service à la traction à Tunis quitté la compagnie le 1^{er} avril prochain après 15 ans de bons et loyaux services.

Est-ce à dire que M. Delarue a abandonné sans quelque amertume une compagnie à qui il a donné le meilleur de lui ?

Nous n'avons pas reçu de confidences mais nous sommes à peu près certain que son départ, pas plus que celui des autres agents supérieurs ou chefs de service qui sont déjà partis depuis un an — et tous du service de la traction, qu'elle coïncidence ! — n'est à inscrire à l'actif du chef actuel de la traction, nouveau venu à la compagnie où il a pris d'emblée la première place sans qu'on sache exactement pourquoi qu'il fait plus vivement regretter ses dévanciers surtout les Curie et les Rebol. UN CHEMINOT.

La colère d'un corrompu

Si les mines sont dispensées des impôts nouveaux qui frappent la Tunisie, les phosphates ne le sont pas, et c'est ce qui met en fureur l'empereur des corrompus qui menace de ses foudres en carton, comme il menaçait le juge d'instruction de Lille, les auteurs responsables si cet impôt n'est pas supprimé — et plus vite que ça encore !

Par malheur, le gouvernement marche derrière la Conférence Consultative qui a voté les impôts ; ce n'est pas, entre parenthèse, ce qu'elle a fait de mieux ; nous allons donc assister à une lutte épique entre l'empereur des corrompus et nos autorités locales. Qui l'emportera de nos confédérés ou de l'homme de la San Stefano que le Conseil de guerre guette ?

Si celui-ci l'emportait, il ne resterait plus qu'à biffer d'un trait de plume le vœu de la Conférence Consultative et les impôts nouveaux.

Au Journal Officiel Tunisien

Un mouvement assez étendu vient d'avoir lieu dans le personnel des contrôles civils par suite de la vacance du contrôle de Bizerte dont le titulaire passe au service de S. A. Sérénissime le prince de Monaco.

Comme nous l'annonçons plus haut, c'est M. Klepper qui le remplace ;

M. Weyland, gendre de notre bon confrère et ami Lecore-Carpentier, quitte les hauteurs de Maktar pour Kairouan la-Blanche, à deux pas de la belle capitale du Sahel, où il va remplacer M. Masselot qui rentre à Tunis ; enfin notre ami Gaudiani va de Gabès à Sfax en intérim pour la durée de la guerre jusqu'au retour de M. de Gourlet. Quelques autres contrôleurs sont appelés ici et là, suivant les vacances et les besoins du service.

Exportation frauduleuse d'huile

Par arrêt en date du 14 mars 1918, la cour d'appel d'Alger a confirmé par défaut le jugement rendu par le tribunal correctionnel de Tunis condamnant M. Emilio Bocara, négociant rue des Tanneurs, à 2.000 francs d'amende et 8.000 francs à titre de dommages-intérêts au profit de la Direction générale des Finances pour exportation frauduleuse d'huile.

Il aurait été à souhaiter que la Cour maintint l'amende et les dommages-intérêts en infligeant en plus une petite peine de trois mois de prison. Du coup la spéculation aurait été matée.

Chocolats cacao et phoscaos

Depuis le 15 février dernier, tous les chocolats et cacao, qu'ils soient phosphatés ou non, par application d'un décret ministériel, ne peuvent être vendus dans la métropole au-dessus de cinq fr. le kilo.

Nous espérons que la Commission de taxation voudra bien prendre une mesure analogue qui s'impose devant l'avidité des spéculateurs.

Chambre de Commerce de Tunis

La Chambre de Commerce de Tunis a l'honneur d'informer ses ressortissants que le Gouvernement Britannique n'accorde plus d'autorisation pour la réexportation, sur la France ou ses possessions, des marchandises achetées dans un pays étranger et débarquées en Angleterre, soit lorsqu'il s'agit d'intérêts particuliers, soit lorsque le pays d'où proviennent les marchandises est en relations maritimes directes avec la France ou le pays de destination, soit lorsqu'il s'agit de denrées alimentaires faisant défaut en Angleterre.

Nécrologie

Nous adressons nos bien vives condoléances aux familles Murzi et Stefani et en particulier à notre ami Murzi chef de bureau du service d'ordre à la municipalité de Tunis, qui viennent d'avoir la douleur de perdre leur regretté Pierre Murzi, géomètre principal détaché au Maroc.

Le rang des vieux Français s'élargit de jour en jour, hélas ! Hier, Tunis accompagnait à sa dernière demeure le Docteur Bastide, décédé à l'âge de 70 ans des suites de maladie contractée dans l'exercice de sa fonction de médecin de la prison civile.

Nous prions sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

Nos condoléances également à la famille Gayrat pour la mort de leur regretté père, beau-père et grand-père, décédé la semaine dernière après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 68 ans.

LE PORT DE TUNIS

Plusieurs fois, nous nous sommes occupés, dans ce journal, de la question du port de Tunis qui risque fort après la guerre de ne plus répondre aux besoins du pays et de la navigation dont le tonnage et le tirant d'eau des nouveaux navires ne permettront plus la venue à Tunis par suite du peu de profondeur du chenal et des bassins.

Nous avons vu avec plaisir à la Chambre de Commerce M. Pellet, son président, objecter qu'il est temps de songer à l'après-guerre et qu'il convient d'envisager sans délai les problèmes qui se poseront demain plus impérieusement et avec plus d'acuité.

De ceux-ci est l'organisation rationnelle du port de Tunis. A une ville comme la nôtre, dont l'importance économique prend chaque jour plus d'extension, il faut assurer des bassins répondant au mouvement plus intense de l'avenir et surtout

plus accessibles aux navires de gros tonnage.

Il n'envisage pas la réfection ni l'amélioration du canal existant pour la solution de cette question, ce qui serait trop coûteux pour un résultat à peu près nul (?) mais préconise à côté de celui-ci qui doit cependant être entretenu pour les besoins de la navigation, la création d'un second canal qui pourrait aboutir, du côté de la mer, sur une partie non ensablée du littoral, vers le Kram par exemple où les fonds peuvent permettre à la suite des travaux nécessaires, l'accès des gros bateaux sans courir les mêmes inconvénients que ceux présentés par le canal de La Goulette.

Il serait bon aussi de procéder immédiatement à l'aménagement et à l'agrandissement des quais qui devront recevoir un matériel moderne propre au déchargement et au chargement rapide des navires.

Ces travaux devront être construits non en prévision du mouvement actuel ou même prévu pour les premières années qui suivront le rétablissement de la paix, mais bien d'un mouvement beaucoup supérieur et répondant aux transactions qui s'échangeront chaque jour d'avantage et qui feront du port de Tunis, l'un des principaux et des plus fréquentés de l'Afrique.

Il s'agit de prévoir et de ne pas nous laisser prendre au dépourvu.

La Chambre partage cette opinion et demande qu'elle soit prise en considération par les pouvoirs intéressés.

Nous venons de reproduire la conception de notre ami Pellet mais nous déclarons que nous n'en sommes pas partisans. A notre avis ou bien il faut créer un grand port à La Goulette pour tous les minerais et les phosphates, les pétroles, etc., en laissant Tunis tête de ligne des paquebots à passagers en draguant le chenal et les bassins pour permettre l'entrée des navires ayant un tirant d'eau de neuf mètres au minimum ou bien creuser un second chenal beaucoup plus large avec dix à douze mètres de profondeur au sud du premier et à une distance assez éloignée pour pouvoir installer des aménagements divers d'un bout à l'autre de ses berges. C'est une erreur de croire que le lac n'est composé que de boues, on nous affirme qu'à une certaine profondeur on trouve la masse rocheuse du Djebel-Djeloud qui s'avance paraît-il jusqu'à la mer.

Si l'on avait consacré une somme de un million seulement par an au dragage du Bahira depuis vingt-cinq ans que le port existe nous aurions aujourd'hui un port magnifique et nous serions débarrassés à jamais des épouvantables odeurs qui se dé-

gagent l'été de ses rives empestées. Comme le dit Pellet, il est temps — peut-être un peu tard — de songer à l'avenir et de se mettre à l'œuvre si nous ne voulons pas nous laisser damer le pion, il est temps non pas seulement d'émettre des vœux mais d'agir et même d'agir promptement. Il faudrait que les Chambres de Commerce de Tunisie obtiennent les mêmes avantages et privilèges que les Chambres de Commerce de France et d'Algérie.

Disposant des fonds elles pourraient entreprendre tous les travaux d'utilité publique qui sont laissés à l'initiative des Chambres de Commerce puisque ce sont elles qui les paient avec leurs propres ressources. Pourquoi les représentants élus du commerce n'agiraient-ils pas pour obtenir ce qui revient légitimement à la Chambre de Commerce; en premier lieu la concession du port de Tunis avec toutes ses charges de revenus en prenant purement et simplement les lieux et places du Gouvernement?

Il en serait de même à Sousse, Sfax et Bizerte.

Les MILLIARDS de TONNES DE L'OUENZA

Après les débats retentissants, provoqués à la Chambre des députés par le député Pechadre sur l'affaire malpropre de l'Ouensa, le bruit s'est répandu que ce bassin minier avait une importance égale sinon supérieure à celle du bassin de Briey qui est évaluée à cinq milliards de tonnes environ.

La vérité est moins belle et le bassin de l'Ouensa compte tout au plus une cinquantaine de millions de tonnes et celui du Bou-Khadra une trentaine de millions. On voit la différence entre l'Ouensa et Briey et pourquoi les pangermanistes parlent de conserver le dernier bassin en cas de victoire improbable de leur part.

Mais il était bien nécessaire et utile de faire connaître la vérité au public afin que le consortium n'ait pas la tentation de spéculer sur la légende des milliards de l'Ouensa pour soutirer plus facilement l'argent des gogos par l'émission de titres fortement majorés.

Nous n'avons pas l'intention de suspecter le moins du monde l'honnêteté des bénéficiaires de la concession, mais nous crai-

gnons qu'ils ne soient eux-mêmes victimes de la légende, bien qu'ils aient à leur disposition les rapports d'ingénieurs qui ont reconnu le gisement pour les renseigner.

Le jour prochain de l'émission, nous verrons si ces messieurs du consortium sont d'honnêtes gens ou de vulgaires Rochette.

Puisque le gisement ne comprend pas plus de minerai, nous concevons parfaitement que Bône ne veuille pas laisser distraire une part de l'écoulement au profit de Bizerte pas même une part du Bou-Khadra, car à raison de deux millions de tonnes par an, cela ferait tout juste quarante années d'exploitation.

Chatéchaud craint l'eau froide. Bône a connu des années prospères avec l'exploitation de la mine du Mokta el-Hadid, mais un jour vint où il n'y eut plus de minerai et ce fut des jours pénibles jusqu'à la découverte des phosphates de Tébessa, malheureusement le tracé défavorable de la ligne ne permettait pas les grands transports qui vont pouvoir être effectués avec la transformation en voie large de la voie étroite de Souk Ahras à Tébessa et quelques travaux importants entre Duvivier et Souk Ahras.

Nous devons donc envisager que la sortie des phosphates du Djebel Onk par la Tunisie, mais au profit de Sousse et pour Bizerte, nous ne voyons pas d'autre que d'intensifier la production des minerais de son hinterland de façon à lui donner le trafic dont elle a besoin.

Contre les spéculateurs

La neuvième chambre de la Cour de Paris présidée par M. de Valles, a rendu un important arrêt, appelé à une grande répercussion.

C'est une sorte de jurisprudence que vient d'établir la Cour en matière de spéculation illicite particulièrement en temps de guerre.

Il s'agissait, en l'espèce, d'un marchand de charbon, lequel par l'organe de son défenseur, faisait soutenir que la loi du 20 avril 1916 lui avait été appliquée à tort par le tribunal correctionnel, celui-ci, soutenait-il, ne pouvant réprimer que la hausse provoquée par accaparement ou tentative d'accaparement.

Après réquisitoire de M. l'avocat général Gail, la Cour a rendu un arrêt aux termes duquel, en substance, l'article 10

de la loi du 10 avril 1916 n'a pas modifié les articles 419 et 420 du Code pénal, qui visaient spécialement les troubles causés aux transactions commerciales par une hausse artificielle, mais qu'il a ajouté aux délits prévus dans le Code pénal un délit nouveau, le délit de spéculation illicite dont se rendent coupables les gens qui profitent de la rareté des denrées de première nécessité, conséquence de la guerre sous-marine.

L'arrêt ajoute que la majoration des prix par le marchand en gros ou en demi-gros entraîne forcément l'élévation des prix des détaillants, et que même le premier marchand ne fût-il pas un marchand en gros, la majoration excessive à laquelle il se livre rend inévitable pareil abus chez ses concurrents.

Par ces motifs, la Cour a élevé la peine à 6 mois de prison et a maintenu les 5.000 francs d'amende.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Brami Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Eloppe, propriétaire; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikia, J. & A. BEMBARON, — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Steck, Boisselot, etc.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires, Boulangerie, G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE, Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier) 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Cuénod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, Rue Zarkoun, Tunis.

Utilisez tous les Timbres de la Ligue Tunisienne A.A.A. excellente propagande pour la Tunisie

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de la mer, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements, le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

Station Thermale de Korbous

La station de Korbous, sur le golfe de Tunis (saison du 1^{er} Janvier au 15 mai) permet aux habitués des stations de Vichy, d'Aix et de Contrexeville de faire leur cure cet hiver. Hôtels, villas, appartements, restaurant Cachir. Etablissement moderne masseurs et masseuses diplômés.

Service par automobile de Tunis à Korbous. Renseig., 1, Av. de Paris, TUNIS

A vendre : Collection presque com- de Fémina à raison de 0 fr. 40 le numéro, s'ad. aux bureaux du journal.

A vendre : appareil Acousticon, état neuf, marque américaine, prix sacrifié : 200 francs, s'ad. aux bureaux du journal.

Au B.-G. Nous tenons à rappeler que le 1^{er} mars, l'enregistrement des bagages sur le réseau est soumis, suivant la nature des trains aux règles ci-après :
A. — Trains directs. — Ne sont admis à l'enregistrement, en dehors du matériel destiné aux services publics, que les bagages personnels des voyageurs, c'est-à-dire les objets emportés par eux pour leur usage personnel ou celui de leur famille, tels que : malles, valises, paquets et sacs renfermant du linge, des vêtements, des chaussures, des objets de toilette, des armes, des livres, des appareils de photographie; — les cartons à chapeaux, couvertures, cannes et parapluies, bicyclettes et voitures d'enfants et les échantillons des voyageurs de commerce. — Dans ces trains, les excédents de bagages ne peuvent dépasser 100 kilos par enregistrement, le poids individuel des colis étant limité à 65 kilos.
B. — Trains omnibus mixtes et de marchandises voyageurs. — Sont admis à l'enregistrement les objets de toute nature à l'exclusion des emballages vides montés et des colis dont l'une quelconque des dimensions dépasse deux mètres ».



Maisons boches ou embochées

- Lampes Osram, Sirius.
- Lumière Lux.
- Typograph machine à composer.
- Lait condensé, marque Condensed Milk.
- Le Kaoli, pour nettoyer les métaux.
- Le Ruberoïd, pour toitures.
- Miele, bijouterie-argenterie.
- Filtres Berkefeld (Cie Française des).
- Suchard, à Loerrach (grand-duché de Bade) et Neuchâtel.
- Tel patron, tels serviteurs. On sait que Karl Rüss, le chef de la maison, est un Prussien pur sang, conseiller du commerce extérieur, titre qui ne s'octroie qu'à des boches bon teint.

Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

RESTAURANT DU JAPON C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS FINS de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

[Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés]
Agence de Tunisie: Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCCESSIONALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Charges de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus
VACUUM MOBIL OIL
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1871 au capital: 500.000.000
Siège Social à PARIS, 64 et 66, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billes et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON À DOMICILE

LES CHAUSSURES « FAURE »

n'ont pas de rivales
ELEGANCE — SOLIDITÉ — BON MARCHÉ
MAISON FRANÇAISE FONDÉE EN 1887
TUNIS — 14, Rue d'Italie, — TUNIS

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache Paquebots-poste Français
cei Serv régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax
Pour frêt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. L. CARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Espigadoras-Heuses - Râteaux - Fauchuses

Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis
Melson R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT ET G. HOFMANN, associés) — Tunis

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJE T

PHARMACIE BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger,
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérum, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

Une publication merveilleuse !!!

EN VENTE PARTOUT
Photographies en couleurs prises, parfois, sous le bombardement !
Verdun
Vaux, Douaumont, le Mort-Homme, la Cote 304, le Ravin de la Mort, etc.
PHOTOGRAPHIES DIRECTES EN COULEURS
de Texte de GERVAIS-COURTELLEMONT
Série en 4 Fascicules qui paraîtront successivement les 1^{er} et 15 Octobre, 1^{er} et 15 Novembre
Le Fascicule : ? fr. 50
Dans chaque fascicule, 20 reproductions artistiques sur beau papier couché fort.
L'ÉDITION FRANÇAISE ILLUSTRÉE — PARIS 30, rue de Provence
Le plus bel ouvrage sur la Guerre !!!